



ORGANISATION INTERNATIONALE DE DROITS DE L'HOMME
COMBATTRE LA FAIM AVEC LES DROITS HUMAINS

FIAN-Belgium asbl.
Rue Van Elewyckstraat 35
1050 Brussel/Bruxelles
Tel/Fax + 32 2 640 84 17
www.fian.be - fian@fian.be

Collège des Bourgmestre & Echevins
Secrétariat de la Commission de Concertation
Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles
Boulevard Anspach 6
1000 Bruxelles
CommissionConcertation.Urbanisme@brucity.be

Florence Kroff
Coordinatrice
florence@fian.be

Bruxelles, le 05 mai 2015

Concerne : dossiers W14/2014 + W131/2015 - Construction d'un complexe pénitentiaire à Haren

Mesdames, messieurs,

FIAN Belgium est la section nationale belge du réseau international FIAN International qui est une organisation internationale qui œuvre pour la promotion des droits humains, et en particulier la réalisation du droit à l'alimentation. FIAN est une organisation à but non-lucratif qui n'a aucune affiliation religieuse ou politique et qui travaille dans plus de 50 pays dans le monde.

Je me permets de vous écrire afin de vous communiquer la profonde préoccupation de l'organisation concernant la construction d'un complexe pénitentiaire à Haren et particulièrement son potentiel impact non seulement sur les droits fondamentaux des détenus mais aussi sur la réalisation du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition des bruxellois et citoyens belges en général.

Par la présente, nous nous opposons à ce projet pour les raisons sous-mentionnées et demandons à ce que notre réclamation soit annexée au dossier et à obtenir les réponses nécessaires.

Au regard de notre mission, et du projet de Haren, voici nos principales préoccupations :

1. Premièrement, nous nous associons au positionnement de la Plate-forme pour sortir du désastre carcéral qui peut se résumer en ces mots : construire une nouvelle prison ne résout en rien le problème de la surpopulation carcérale et **ce projet est trop grand, trop loin, trop cher et dévastateur.**
2. Ensuite, nous sommes préoccupés par le **manque de débat démocratique** en amont de ce projet et du permis et demandons à ce que celui ait lieu, s'agissant normalement d'un projet d'intérêt public concernant tous les citoyens belges.
3. Plus fondamentalement, nous sommes préoccupés par **l'impact de ce projet sur l'accès pour les bruxellois à une alimentation de qualité et de proximité.**

C'est aspect est pour nous capital en tant qu'organisation de droits de l'homme de défense du droit à l'alimentation. **L'accès à la terre pour les paysans, en Belgique et à travers le monde, est une condition essentielle pour favoriser une agriculture durable.** Se nourrir est un des droits humains les plus fondamentaux. Et sachant que la terre est une ressource naturelle limitée,

cet impact doit être pris en compte en amont de la concrétisation de ce projet. En effet, bien que la Belgique ait la chance de pouvoir compter sur des terres des plus fertiles d'Europe, les politiques agricoles mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui ne permettent pas à notre pays d'être auto-suffisant au niveau alimentaire, loin de là ! Tout comme dans la plupart des Etats européens, en Belgique aujourd'hui, 60% des terres utilisées pour satisfaire la demande belge en produits agricoles et forestiers se situent en dehors de l'Europe. Pour ces raisons, il est urgent que les autorités belges, bruxelloises en l'occurrence, adoptent des politiques et de financer des projets de nature à respecter les droits humains et à œuvrer à la souveraineté alimentaire de notre pays.

La question de l'accès et de l'utilisation de la terre à des fins nourricières est centrale. Parallèlement à cette **dépendance extérieure en terres agricoles pour notre accès à une nourriture saine et de qualité**, la question est : qui produira notre nourriture demain ? Comment ? Grâce à quel type d'agriculture ? Avec quel impact ?

Les chiffres sont sans appel : depuis 1980, le secteur belge a perdu 63% de ses exploitations agricoles tandis que la superficie moyenne par exploitation a plus que doublé sur la même période. Concrètement, cela veut dire qu'en moyenne, 62 agriculteurs quittent la profession chaque semaine (entre 1990 et 2011). Parallèlement, il n'y a pas assez de nouveaux et de jeunes agriculteurs pour prendre la relève. Les jeunes agriculteurs de moins de 35 ans ne représentent que 5% des fermiers. Et quand on sait que l'accès à la terre est l'obstacle le plus important à l'installation et que le prix de la terre agricole en Belgique a triplé en 10 ans, privilégier la construction d'une méga-prison et non un projet agricole de société est plus que préoccupant.

Il est nécessaire de **freiner l'artificialisation des terres agricoles à Bruxelles** ! Chaque hectare compte, chaque nouvelle ferme est indispensable pour nourrir nos villes. Il est nécessaire de freiner l'artificialisation des terres agricoles à Bruxelles ! Et donc à Haren !

Bétonner 18 ha de terres potentiellement arables est un gaspillage irresponsable. La part des terres arables en Région de Bruxelles-Capitale est réduite. Ces terres devraient jouer leur rôle de services naturels (absorption de l'eau, régulation thermique, ...) tout en permettant l'accès à une alimentation locale et de qualité.

Pour conclure, nous aimerions rappeler aux autorités compétentes leurs obligations en matière de droits de l'homme et, plus particulièrement les **recommandations faites par les Nations Unies à la Belgique au Comité des droits économiques, sociaux et culturels en novembre 2013**. « *Le Comité est préoccupé par les informations à sa disposition faisant état des difficultés rencontrées par des petits agriculteurs en Belgique, particulièrement des jeunes agriculteurs, susceptible d'entraver la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. (art. 11.) Le Comité recommande à l'Etat partie de protéger la petite agriculture en Belgique et de mettre en œuvre les plans visant à sa préservation* ». ¹

Pour ces raisons, et celles argumentées par la Plate-forme pour sortir du désastre carcéral, nous vous demandons de remettre un **avis entièrement défavorable à ce projet de méga-prison à Haren**.

En vous remerciant pour le bon suivi de ce courrier, je vous présente mes meilleures salutations.



Florence Kroff
Coordinatrice de FIAN Belgium

¹ Nations, Unies, Conseil économique et social, Observations finales concernant le quatrième rapport périodique de la Belgique, E/C.12/BEL/CO/4, 23 décembre 2013, http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/BEL/CO/4&Lang=En